Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

PREMIÈRE DIRECTIVE DU CONSEIL

du 5 mars 1979

portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe sur la vie, et son exercice

(79/267/CEE)

(JO L 63 du 13.3.1979, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2002/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002	L 345	1	19.12.2002

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1979L0267:20020320:FR:PDF